



Devenir d'un bien immobilier ?

Par **LAPRALINE**, le **23/02/2016** à **20:14**

Bonjour

Ma belle-mère est propriétaire d'un appartement. Cet appartement a été acquis avec son mari décédé depuis.

De leur union sont nés 5 enfants dont 3 sont encore en vie et 2 petits enfants d'un enfant décédé en vie.

La famille envisage la vente de l'appartement dans la mesure où tout le monde est d'accord sur le prix de vente de 100 000 €.

Que va-t-il se passer une fois la vente signée ?

Ma belle-mère pourra-t-elle se faire manipuler par un des enfants et certains enfants se retrouver défavorisés au détriment d'un ?

Comment préserver ce bien de la malhonnêteté d'un enfant en entendant la mise sous tutelle d'ici à 3 ou 4 mois de ma belle-mère ?

Merci.

Par **amajuris**, le **23/02/2016** à **20:26**

bonjour,

votre belle-mère n'est pas la seule propriétaire de cet appartement, elle en partage la

propriété avec les héritiers de son mari.

le notaire répartira le prix de vente en fonction de la propriété de chacun dans le bien.

comment voulez-vous qu'on réponde à votre question " Ma belle-mère pourra t elle se faire manipuler par un des enfants et certains enfants se retrouver défavoriser au détriment d'un ? "

salutations